

<p style="text-align: center;">COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ALBERES, DE LA CÔTE VERMEILLE ET DE L'ILLIBERIS</p> <p style="text-align: center;">◆</p> <p style="text-align: center;">Siège :</p> <p style="text-align: center;">3 Impasse de Charlemagne 66700 ARGELES-SUR-MER</p>	<p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</p> <p style="text-align: center;">N°DL2023-0036</p> <hr/> <p style="text-align: center;">Séance du :</p> <p style="text-align: center;">17 FEVRIER 2023</p>
<p>PISCINE INTERCOMMUNALE ALBERAQUATIC – COMMUNE D'ARGELÈS-SUR-MER MODIFICATION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS (POSS)</p>	

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 17 février à 18 heures 30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès se sont réunis, sur la convocation qui leur a été adressée le 10 février 2023, à la Salle Polyvalente Intercommunale située Espace de la Prade – Rue Saint Antoine à Saint-Génis-des-Fontaines - 66740, sous la Présidence de Monsieur Antoine PARRA, Président.

Étaient présents :

Antoine PARRA, Isabelle MORESCHI, Aimé ALBERTY, Guy ESCLOPE, Maria CABRERA, Georges GUARDIA, Anne MAURAN, Guy VINOT, Christian GRAU, Guy LLOBET, Annie LAMARQUE, Roland CASTANIER, Fabrice WATTIER, Annie PEZIN, Christian NAUTE, Hervé VIGNERY, Raymond PLA, Marie-Pierre SADOURNY GOMEZ, Bruno GALAN, Françoise DARCHE, Grégory MARTY, Patricia HECQUET, Samuel MOLI, Gilbert CRITELLI, Nathalie REGOND PLANAS, Jacques GODAY, Yves PORTEIX, Yvette PERIOT, Sylvie VILA.

Étaient représentés :

Julie SANZ donne procuration à Aimé ALBERTY, Antoine CASANOVAS donne procuration à Antoine PARRA, Philippe RIUS donne procuration à Isabelle MORESCHI, Patrice AYBAR donne procuration à Yvette PERIOT, Jean-Michel SOLE donne procuration à Anne MAURAN, Nicolas GARCIA donne procuration à Fabrice WATTIER, Anne-Lise MIRAILLES donne procuration à Annie PEZIN, Sylvaine CANDILLE donne procuration à Roland CASTANIER, Jean-Marie LEFEVRE donne procuration à Françoise DARCHE, Huguette PONS donne procuration à Hervé VIGNERY, Vincent NETTI donne procuration à Grégory MARTY, José BELTRA donne procuration à Patricia HECQUET, Marie-Thérèse IMBARD donne procuration à Gilbert CRITELLI, Didier CHOPLIN donne procuration à Jacques GODAY, Frédérique MARESCASSIER donne procuration à Yves PORTEIX, Christian NIFOSI donne procuration à Sylvie VILA.

Étaient absents :

Lydie FOURC, Marie-Clémentine HERRE, Marie ARIZA, Martine JUSTO, Marcel DESCOSY.

Nombre de membres présents : 29

Nombre de procurations : 16

Nombre de votants : 45

Secrétaire de Séance :

Nathalie REGOND PLANAS

Monsieur le Président expose :

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20230217-DL2023-0036-DE
Date de télétransmission : 21/02/2023
Date de réception préfecture : 21/02/2023

Par délibération n°213-14 en date du 12 Décembre 2014, le Conseil communautaire avait approuvé le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S) de la Piscine Intercommunale AlberAquatic situé sur la commune d'Argelès-sur-Mer.

Modifié par délibération n°088-19 du 24 mai 2019 puis plus récemment face au contexte de la crise sanitaire par délibération n°DL2021-0019 du 8 février 2021, il convient aujourd'hui au vu de la fin de la crise sanitaire, d'apporter certaines modifications pour répondre au plus près à la réalité et aux évolutions réglementaires, notamment :

- Page de garde : modification en bas de page
 - Modification de l'adresse mail : alberaquatic@cc-acvi.com
- Page 3 : Précisions dans l'onglet « personnel responsable de la sécurité »
 - Modification du numéro de téléphone du bureau du chef de bassin 04.68.37.04.00
- Page 6 : Précisions dans l'onglet « emplacement du matériel de sauvetage et de secours »
 - Modification du paragraphe sur l'emplacement du matériel en apportant la nuance : Ce matériel est en place à/ou proche de l'infirmerie...
- Page 7 : Précisions dans l'onglet « Contrôle de la pharmacie »
 - Modification dans la rubrique « contrôle pharmacie » : L'état des stocks de l'armoire à pharmacie sera réalisé par les MNS et indiqué à l'accueil et au responsable afin de réapprovisionner celle-ci régulièrement.
- Page 7 : Précisions dans l'onglet « Identification des moyens de communication »
 - Modification dans la liste du matériel : suppression du porte-voix
- Page 9 : Précisions dans l'onglet « fonctionnement général de l'établissement »
 - Précisions dans la rubrique « Plan d'Organisation Spécial Covid-19 » (P.O.S.C) : En période de crise sanitaire des mesures de prévention ont été répertorié dans un protocole décrivant le fonctionnement général de l'établissement et pourront être mis en place en période de pandémie.
- Page 10 : précisions dans l'onglet « Nombre de MNS chargés de la surveillance et de la sécurité »
 - Modifications dans la rubrique « Consignes générales » suite à des modifications de temps partiel de deux agents : 3 agents à temps complet (35 heures), 1 agents à 80% soit 28/35^e et un agent remplaçant.
- Page 12 : précisions dans l'onglet « Organisation interne en cas d'accident »
 - Ajout dans la rubrique « Evacuation du bassin », Accidents fécaux ou vomitifs et défaillances techniques ne permettant plus de respecter les normes imposées par l'ARS.
- Page 15 : précisions dans l'onglet « Liste du personnel »
 - Modification suite à une mutation : ajout de l'agent PONS Emilie dans l'onglet pôle accueil.
- Page 16 : précisions dans l'onglet « Liste du personnel habilité à fermer le bâtiment »
 - Modification du personnel associatif: ajout de JACQUET Manon, SANTIAGO Cameron et suppression de PRIVAT Camille.

A cet effet, un projet de Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (P.O.S.S) est annexé à la présente délibération.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communautaire est appelé à se prononcer.

Sur proposition de son Président et après en avoir préalablement délibéré,

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la mise à jour du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS) de la Piscine Intercommunale AlberAquatic située sur la commune d'Argelès-sur-Mer tel qu'annexé,

Autorise le Président à signer le POSS ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Fait à Argelès-sur-Mer, le 21/02/2023

Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture

Le Président de la Communauté de Communes

Antoine PARRA



La délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.